

Conseil municipal du 30 mars 2014

L'an deux mille quatorze, le 30 mars à 18 heures, le Conseil Municipal de Méry-ès-Bois, régulièrement convoqué par courrier du 25 mars 2014, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Monsieur DESIR Michel.

Présents :

Mesdames : CHAPUIS, DUPLAIX, GUILLON, LAURENT, PAJON

Messieurs : BOUTEILLE, COUDRAT, DEZ, DESCHAMPS, ETIEVE, HABERT, HERMSEN, MAURIAT, PAUL-HAZRAD, PERIER.

Président d'honneur : DESIR

Ordre du jour :

- Mise en place des membres du Conseil Municipal
- Présidence de la séance par le Doyen des conseillers
- Election du Maire
- Vote du nombre d'adjoints
- Election des adjoints
- Désignation des délégués communautaires
- Désignation et compositions des commissions
- Désignation des délégués syndicaux
- Délibération portant délégation de pouvoir au Maire concernant la préparation, la passation et l'exécution des marchés.

Monsieur DESIR Michel ouvre la séance et donne lecture du tableau des élections.

Le Conseil Municipal est immédiatement installé dans ses fonctions.

Le secrétaire de séance désigné est Monsieur HABERT Matthieu.

Monsieur DESIR Michel donne la présidence de la séance au doyen des conseillers, Monsieur PAUL HAZRAD Etienne.

Délibération 1417: élection du Maire

Le président de séance demande qui est candidat au poste de Maire : 1 candidat Monsieur ETIEVE Gilbert.

Il est nommé deux assesseurs : Madame CHAPUIS Yvette et Monsieur DESCHAMPS Jean Pierre.

Monsieur PAUL HAZARD Etienne lit les textes de lois et procède à l'élection du Maire à bulletin secret.

Chaque conseiller vote à bulletin secret et dépose dans l'urne.

Il est procédé au dépouillement :

15 bulletins dépouillés :

-14 bulletins : ETIEVE

-1 bulletin blanc.

Monsieur PAUL HAZARD Etienne déclare Monsieur ETIEVE Gilbert, Maire de la commune de Méry-ès-Bois.

Monsieur ETIEVE Gilbert est immédiatement installé dans ses fonctions et prend la présidence de la séance.

Délibération 1418 : élection du nombre d'adjoints

Le Maire demande au conseil municipal de déterminer le nombre d'adjoints au Maire, il propose quatre adjoints au Maire pour respecter la parité.

Le vote pour quatre adjoints est accepté à l'unanimité.

Délibération 1419 : élection du premier adjoint au Maire

Monsieur le Maire lance appel à candidat pour le poste de premier adjoint :

1 candidat, Monsieur COUDRAT François

Chaque conseiller vote à bulletin secret et dépose dans l'urne.

14 bulletins COUDRAT

1 bulletin blanc

Monsieur COUDRAT François est nommé premier adjoint et est immédiatement installé dans ses fonctions.

Délibération 1420 : élection du deuxième adjoint au Maire

Monsieur le Maire lance appel à candidature pour le poste de deuxième adjoint :

1 candidat, Monsieur DESCHAMPS Jean Pierre

Chaque conseiller vote à bulletin secret et dépose dans l'urne.

14 bulletins DESCHAMPS

1 bulletin blanc

Monsieur DESCHAMPS Jean Pierre est nommé deuxième adjoint et est immédiatement installé dans ses fonctions.

Délibération 1421 : élection du troisième adjoint au Maire

Monsieur le Maire lance appel à candidature pour le poste de troisième adjoint :

1 candidate Madame CHAPUIS Yvette

Chaque conseiller vote à bulletin secret et dépose dans l'urne.

14 bulletins CHAPUIS

1 bulletin blanc

Madame CHAPUIS Yvette est nommée troisième adjoint et est immédiatement installée dans ses fonctions.

Délibération 1422 : élection du quatrième adjoint au Maire

Monsieur le Maire lance appel à candidature pour le poste de quatrième adjoint :

1 candidate Madame PAJON Danièle

Chaque conseiller vote à bulletin secret et dépose dans l'urne.

15 bulletins Pajon

Madame PAJON Danièle est élue à l'unanimité.

Madame PAJON Danièle est nommée quatrième adjoint et est immédiatement installée dans ses fonctions.

Par conséquent, suite à l'élection du maire et des adjoints, les conseillers communautaires sont : Monsieur ETIEVE Gilbert et Monsieur COUDRAT François.

Délibération 1423 : désignation des délégués pour siéger au syndicat mixte du pays Sancerre

Sologne :

Monsieur le Maire propose le vote d'un délégué titulaire et un suppléant.

M. ETIEVE et M. BOUTEILLE sont candidats.

M. ETIEVE est élu délégué titulaire à l'unanimité

M. BOUTEILLE est élu délégué suppléant à l'unanimité

Délibération 1424 : désignation des délégués pour siéger au syndicat du collège d'Henrichemont

Monsieur le Maire propose le vote de deux titulaires pour le syndicat du collège.

M. HERMSEN et M. MAURIAT sont candidats.

Ils sont élus à l'unanimité.

Délibération 1425 : désignation des délégués pour siéger au syndicat du ramassage scolaire

Monsieur le Maire propose le vote de deux titulaires pour le syndicat du collège.

M. HERMSEN et M. MAURIAT sont candidats.

Ils sont élus à l'unanimité.

Délibération 1426 : désignation des délégués pour siéger au SMIRNE

Monsieur le Maire propose le vote de deux titulaires pour le syndicat du SMIRNE

M. COUDRAT et M. PERIER sont candidats.

Ils sont élus à l'unanimité.

Délibération 1427 : désignation des délégués pour siéger au SDE 18

Monsieur le Maire propose le vote d'un délégué titulaire et d'un suppléant pour le syndicat du SDE 18.

M.DESCHAMPS et M. HERMSEN sont candidats.

M.DESCHAMPS est élu délégué titulaire à l'unanimité

M. HERMSEN est élu délégué suppléant à l'unanimité

Délibération 1428 : Désignation des délégués pour siéger au syndicat de la vallée du Barangeon

Monsieur le Maire propose le vote de deux délégués titulaires pour le syndicat du Barangeon.

M. COUDRAT et M. MAURIAT sont candidats.

Ils sont élus à l'unanimité.

Délibération 1429 : Désignation des représentants de la commission d'appel d'offres

Monsieur le Maire propose le vote de 3 titulaires et de 3 suppléants.

| <i>Vote à bulletin secret</i> | 3 Titulaires | 3 Suppléants |
|-------------------------------|--------------------------------|---|
| Commission appel d'offres | DESCHAMPS, BOUTEILLE, CHAPUIS, | 1 ^{er} : COUDRAT, 2 ^{ème} : HERMSEN, 3 ^{ème} : PAJON |

Les titulaires et les suppléants sont élus à l'unanimité comme le présente le tableau ci-dessus.

Délibération 1430 : Désignation des représentants au CNAS

Monsieur le maire propose le vote d'un représentant auprès du CNAS.

Mme PAJON est candidate.

Mme PAJON est élue à l'unanimité.

Délibération 1431 : désignation des représentants aux commissions communales et autres délégués communaux

| | |
|--|--|
| Artisanat, commerces, entreprises industrielles et agricoles | <u>PAUL-HAZARD</u> , HABERT, HERMSEN, GUILLON, MAURIAT, PERIER, |
| Communication | <u>CHAPUIS</u> , BOUTEILLE, DESCHAMPS, PAJON, PERIER |
| Contrôle des sites | <u>PERIER</u> , BOUTEILLE, HERMSEN, PAJON, GUILLON |
| Eau et assainissement | <u>ETIEVE</u> , COUDRAT, DESCHAMPS, MAURIAT, PAUL-HAZARD |
| Enfance, scolaire, périscolaire et extrascolaire | <u>HERMSEN</u> , COUDRAT, DEZ, DUPLAIX, MAURIAT |
| Environnement et chemins | <u>COUDRAT</u> , BOUTEILLE, HABERT, HERMSEN, GUILLON, MAURIAT, PAUL-HAZARD |
| Finances | <u>PAJON</u> , CHAPUIS, DESCHAMPS, DUPLAIX, GUILLON, LAURENT |
| Jeunesse et sports | <u>DEZ</u> , BOUTEILLE, DUPLAIX, MAURIAT |
| Personnel | <u>COUDRAT</u> , DESCHAMPS, LAURENT, MAURIAT, PAJON |
| Travaux et urbanisme | <u>DESCHAMPS</u> , CHAPUIS, COUDRAT, HABERT, HERMSEN, PAUL-HAZARD |

L'élu souligné est désigné rapporteur de la commission.

Toutes les désignations ont été votées à l'unanimité.

**AUTRES DESIGNATIONS COMMUNALES
SERVICES COMMUNAUX**

Monsieur le Maire propose de désigner les personnes suivantes pour représenter le conseil municipal lors des réunions des associations suivantes.

| Organismes : <i>Vote à main levée</i> | Titulaires |
|---------------------------------------|------------------|
| Comité des fêtes | BOUTEILLE |
| Bibliothèque | CHAPUIS, DUPLAIX |

Ils sont élus à l'unanimité.

Délibération 1432 : donnant délégation de pouvoir au Maire concernant la préparation, la passation et l'exécution des marchés

Le Maire demande au Conseil la délégation de pouvoir concernant la préparation, la passation et l'exécution des marchés d'une somme inférieure à 15000 euros.

La délégation de pouvoir est accordée à l'unanimité des membres présents.

**LA COMPOSITION DU CCAS ET LE DELEGUE DE LA SECURITE ROUTIERE
SERONT DESIGNES LORS DE LA PROCHAINE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

La séance est levée à 19h40.